

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le lundi 10 janvier 2022, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30) via zoom, sous la présidence de la mairesse Mme Christine Gaudet via zoom

Sont présents :

Mme Liliane St-Hilaire
M. Benoit Lussier
Mme Line Pellerin
M. François Page
M. Saül Bergeron
M. René St-Pierre via zoom

et Martine Lebeau, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Line Pellerin, appuyé par Mme Liliane St-Hilaire d'adopter l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2022-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021

Il est proposé par M. René St-Pierre, appuyé par M. Saül Bergeron d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021. *Adopté.*

2022-01-003

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Budget tenue le 20 décembre 2021

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Saül Bergeron d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Budget tenue le 20 décembre 2021. *Adopté.*

2022-02-004

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Il est proposé par Mme Liliane St-Hilaire, appuyé par M. René St-Pierre d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021. *Adopté.*

Ratification des comptes payés en décembre 2021

EC	Hydro-Québec	Garage municipal	158,65 \$
EC	Hydro-Québec	Chalet des Loisirs	282,96 \$
EC	Hydro-Québec	Bureau municipal	416,37 \$
AD	Visa	Google apps (80,71 \$) Poste Daveluyville (recom.) (12,44 \$)	93,15 \$

COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2022

6663	Abel Després	Déneigement des trottoirs	46,13 \$
6664	Canadien National	Passage à niveau	326,50 \$
6665	Dépanneur Aston	Buffet pour 8 personnes	80,00 \$
6666	François Page	Décorations de Noël	114,94 \$
6667	FQM ingénierie	Asphaltage 2021 (4 573,03 \$) Rang 10 (466,28 \$) Vigneault (685,22 \$) Eaux usées (1 608.36 \$)	7 332,89 \$
6668	FQM Ressources humaines	Affichage offre d'emploi	655,36 \$
6669	FQM Assurance	Contrat annuel d'assurance	5 576,44 \$
6670	Gaétane Trudel	Achats pour premiers répondants	236,49 \$
6671	Grenco	Location du photocopieur	115,26 \$
6672	Infotech	Contrat annuel	2 581,19 \$
	Lemire & Poirier	Asphaltage et ponceau 2021	87 258,01 \$
6673	Marc-André Gosselin	Achat d'office pour le portable	38,87 \$

6674	Martine Lebeau	Salaire du 28-11 au 11-12 (1 240,93 \$) Salaire du 12-12 au 25-12 (1 240,93 \$) Salaire du 26-12 au 8-01-2022 (1 240,93 \$)	3 722,70 \$
6675	Megaburo	Compteur noir (44,19 \$) Compteur couleur (104,23 \$)	148,42 \$
6676	RIGIDBNY	Collecte de janvier	2 756,25 \$
6677	R.P.M. Excavation	2 ^e versement déneigement routes	5 823,72 \$
6678	Municipalité d'Aston-Jonction	Timbres	105,77 \$
6679	SNC Lavalin	Contrôle des matériaux reprise Rang 10	2 424,42 \$
6680	Telmatik	Logiciel d'appel d'urgence	442,97 \$

2022-01-005

Autorisation de dépense pour les comptes payés en décembre et pour le paiement des comptes du mois de janvier 2022

Il est proposé par M. François Page, appuyé par M. Saül Bergeron, que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction ratifie les comptes payés en décembre 2021 et autorise le paiement des comptes du mois de janvier 2022, tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

- Du côté des Loisirs la patinoire est fonctionnelle mais le chalet reste fermé à cause de la pandémie. L'entretien de la patinoire se passe bien avec le tracteur de la municipalité
- En ce qui a trait à la bibliothèque, il y a eu un nouvel arrivage de livre.
- Du côté du CDÉ, il se4ra demandé aux artisans d'aller chercher leurs pièces au p'tit café pour permettre des travaux de peinture.

➤

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question reçue

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2022-01-006

Demande d'entretien du cours d'eau Rivière Blanche-Branche 12 & 8

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eu Rivière Blanche-Branche 12 & 8 reçue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par M. Saül Bergeron et appuyé par M. René St-Hilaire et unanimement résolu par le conseil de transmettre la demande d'entretien du cours d'eau Rivière Blanche - Branche 12 & 8 à la MRC Nicolet-Yamaska. *Adopté*

AFFAIRES NOUVELLES

2022-01-007

Approbation de la mise à jour du rapport d'activités du plan de mise en œuvre (PMO) en sécurité civile pour l'année 2

Il est proposé par M. François Page, appuyé par M. Benoit Lussier d'approuver le rapport d'activités du PMO en sécurité civile pour l'année 2, signé et déposé par la directrice générale. *Adopté*

- Avis de motion est donné par M. René St-Pierre qu'à une prochaine réunion, sera adopté le règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qu'il présente.

2022-01-008

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c.31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par Mme Line Pellerin et résolu à l'unanimité de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

Que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM. *Adopté.*

2022-01-009

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-01-008, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumée au moins égal au coût de la dernière élection générale ou celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévue à la loi pour l'élection générale 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 250 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Saül Bergeron et résolu unanimement d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 250 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice. *Adopté*

- Un avis de motion est donné par M. René St-Pierre, qu'à une prochaine séance, sera adopté le règlement sur la rémunération des élus numéro 194-2022
- Un avis de motion est donné par M. René St-Pierre qu'à une prochaine réunion du conseil, sera adopté le règlement numéro 195-2022 décrétant les taux de taxes et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022

2022-01-010

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2022 dans notre municipalité

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis

20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ : par M. René St-Pierre et appuyé par Mme Line Pellerin de déclarer que la municipalité d'Aston-Jonction appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

2022-01-011

Embauche de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, ainsi que de maître de poste

CONSIDÉRANT que Mme Martine Lebeau prend sa retraite ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. René St-Pierre et appuyé par Mme Liliane St-Hilaire

1. de procéder à l'embauche de Mme Carole Pigeon comme directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Aston-Jonction. Mme Pigeon sera également nommée maître de poste. Mme Pigeon entrera en poste le 17 janvier 2022.
2. D'autoriser Mme Christine Gaudet à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de Mme Carole Pigeon.

2022-01-012

Changement de signataire pour les folios 0558055 et 0557137

CONSIDÉRANT la récente embauche de Mme Carole Pigeon en remplacement de Mme Martine Lebeau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander le changement de signataire à la Caisse des Bois-Francs pour les folios 0558055 et 0557137 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Benoit Lussier et appuyé par M. Saül Bergeron

1. De faire remplacer la signature de Martine Lebeau pour Carole Pigeon pour les folios 558055 ainsi que du 0557137
2. Il est entendu que Mme Christine Gaudet et Mme Line Pellerin conservent leur autorisation de signature pour le folio 0558055.

2022-01-013

Résolution d'accès à Revenu Québec pour la directrice générale, Carole Pigeon au nom de la municipalité d'Aston-Jonction numéro 50013

Il est proposé par M. Saül Bergeron et appuyé par M. René St-Pierre que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction autorise Mme Carole Pigeon, directrice générale ;

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne). *Adopté.*

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par la résolution numéro 2022-01-005 et 2022-01-009 inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière

2022-01-014

Clôture de la séance

M. Saül Bergeron propose la levée de la séance vingt-heures trente minutes (20 h 30).

Christine Gaudet
Mairesse

Martine Lebeau
Directrice générale et greffière trésorière